

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-134 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
27 rue du Marché
Pour effectuer une rénovation de toiture avec la pose d'un échafaudage
et permettre le stationnement d'une benne

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

KHEOPS CONSTRUCTION
3 bis CHEMIN DES CORBEJAUDS
17740 STE MARIE DE RÉ

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer une rénovation de toiture avec la pose d'un échafaudage et permettre le stationnement d'une benne, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 27 rue du Marché.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du lundi 16 mars 2026 à 08h00 au samedi 21 mars 2026 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 27 rue du Marché, au droit du chantier, pour effectuer une rénovation de toiture avec la pose d'un échafaudage et permettre le stationnement d'une benne par l'entreprise « KHEOPS CONSTRUCTION ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « KHEOPS CONSTRUCTION ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- KHEOPS CONSTRUCTION.

Fait à La Flotte, le 12 mars 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

